



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à l'octroi en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au versement par le Fonds intercommunal d'une participation, en 2023, de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au maintien, en 2023, de l'enveloppe attribuée par le Fonds intercommunal à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à la reconduction, en 2023, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
 - les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-,
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Service intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative au maintien en 2023, de la participation du Fonds intercommunal, aux charges de fonctionnement du Groupe Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des personnes présentes, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 juin 2022 relative à la prorogation, en 2023, de la subvention annuelle octroyée par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-.
- ✓ **Voté**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la commission des Affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2022.
- ✓ **Voté**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission Environnement relatif à des pollinisateurs sauvages.
- ✓ **Décidé**, par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de tenir une séance de commissions réunies le 2 novembre 2022 à 18h30, pour la présentation des résultats du Transition Workshop organisé par la Fondation Braillard sur le territoire communal.
- ✓ **Décidé**, par sept voix « contre », cinq voix « pour » et trois abstentions, de refuser le renvoi de la question de créer une subvention communale d'aide au financement de la pose de panneaux photovoltaïques devant la Commission des Finances.
- ✓ **Décidé**, par huit voix « contre », trois voix « pour » et quatre abstentions, de refuser le renvoi de la question de créer une subvention communale d'aide au financement de la pose de panneaux photovoltaïques à la Commission Environnement.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI